

Paris le 22 avril 2026

## Aide financière aux « grands rouleurs » : la Fepem salue une reconnaissance attendue des salariés de l'emploi à domicile

Le 21 avril 2026, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé une aide financière destinée aux « travailleurs modestes » et aux « grands rouleurs », sous conditions de revenus et de détention d'un véhicule, sous la forme d'un forfait équivalant en moyenne à 20 centimes par litre.

Selon le Gouvernement, 2,9 millions de Français pourraient être concernés. **Parmi les publics cités figurent notamment les aides à domicile, alors que le secteur de l'emploi à domicile représente 3,4 millions de particuliers employeurs et 1,2 million de salariés.**

Pour la Fédération des particuliers employeurs (Fepem), cette annonce constitue un signal positif pour un secteur essentiel à la vie quotidienne des Français. Les salariés de l'emploi à domicile jouent un rôle indispensable auprès des familles, des jeunes enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de fragilité. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, les enjeux d'attractivité des métiers et la progression des besoins d'accompagnement à domicile, la prise en compte des contraintes de mobilité de ces professionnels apparaît pleinement justifiée.

*« Nous nous réjouissons qu'une telle mesure ait été proposée. Les salariés de l'emploi à domicile sont directement concernés par les enjeux de mobilité et leur capacité à se déplacer conditionne très concrètement la continuité de l'aide apportée au domicile des particuliers employeurs. Dans l'attente de précisions sur les modalités du dispositif annoncées par le Premier ministre, la Fepem sera particulièrement attentive à ce qu'il puisse répondre aux besoins des professionnels concernés et contribuer à éviter des ruptures de service pour les particuliers employeurs et les familles », déclare Julie L'Hotel Delhoume, présidente de la Fepem.*

Pour toute question ou demande d'information :

### Contacts presse Fepem

[presse@fepem.fr](mailto:presse@fepem.fr)

Bérénice Chauveau ▶ 06 63 05 84 04

## À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) est l'organisation socio-professionnelle patronale de référence des 3,4 millions d'employeurs à domicile qui emploient 1,2 million de salariés. Depuis plus de 75 ans, elle représente, défend et promeut l'emploi à domicile, partout sur le territoire, au travers de ses 13 délégations régionales. Elle accompagne au quotidien les employeurs à domicile dans la gestion de la relation de travail et contribue à un emploi déclaré et responsable.

Plus d'informations sur [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)